



**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES**

pays@commingespynes.fr

www.commingespyrenees.fr

Tél : 05.61.88.88.66

Saint-Gaudens, le 27 avril 2026

A l'attention des délégué(e)s

OBJET : CONVOCATION DU COMITE SYNDICAL

Madame, Monsieur,

En tant que Président sortant du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées et selon les usages en vigueur, il me revient de convoquer la séance d'installation du Comité syndical.

Par la présente, je vous prie donc de bien vouloir assister à la réunion d'installation du Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées qui aura lieu :

Mardi 05 mai 2026 à 18h00 (*accueil des élu(e)s à partir de 17h00*)
Parc des Expositions du Comminges – Route de la croix de Cassagne
31800 Villeneuve-de-Rivière

ORDRE DU JOUR

- Installation du Comité Syndical
- **Délibérations**

N° DELIBERATION	OBJET
2026-02-01	Election de la Présidence
2026-02-02	Détermination du nombre de vice-président(e)s et du nombre des autres membres du Bureau
2026-02-03	Election des vice-président(e)s
2026-02-04	Election des autres membres du Bureau

- Lecture de la charte de l'élu local
- Questions diverses

Afin de nous assurer du quorum, je vous remercie de bien vouloir nous faire part de votre disponibilité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

François ARCANGELI

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées





LISTES DES DELIBERATIONS ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 5 MAI 2026



N° DELIBERATION	OBJET	VOTES		
		POUR	CONTRE	ABST
2026-02-01	Election de la Présidence	Cf. P.V.		
2026-02-02	Détermination du nombre de vice-président(e)s et du nombre des autres membres du bureau	52	0	0
2026-02-03	Election des vice-président(e)s	Cf. P.V.		
2026-02-04	Election des autres membres du bureau	Cf. P.V.		

Liste publiée sur le site internet du Pays le : 12/05/2026

Toutes délibérations et documents y afférents sont consultables sur place
21 place du Foirail, 31800 Saint-Gaudens ou sur demande à pays@commingespirenees.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 05 mai, les délégués du PETR Pays Comminges Pyrénées se sont réunis en Comité Syndical au Parc des expositions du Comminges à Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Monsieur Bernard DUMAIL, Président, en sa qualité de doyen d'âge.

Objet : Délibération n°2026-02-01 – Election de la Présidence	
Délégué(e)s en exercice : 104	Date de la convocation : 27/04/2026
Délégué(e)s présents : 57	
Délégué(e)s avec voix délibératives : 52	
Quorum (27) : atteint	

CC	DELEGUES TITULAIRES		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives
Cagire Garonne Salat	1	LLORENS Marie-Christine	x			x
	2	VIALATTE Jean-Pierre	x			x
	3	PICARD Jean-Luc	x			x
	4	LOUBET Olivier	x			x
	5	MARASSE Pascale		x		
	6	RASPEAU Raoul	x			x
	7	MOURLAN Maryse	x			x
	8	JOUBE Raymond	x			x
	9	JUNQUA Sylvain	x			x
	10	SEGARD Brigitte	x			x
	11	GOIZET Henri	x			x
	12	WEISSBERG Daniel	x			x
	13	ERTLEN René	x			x
Cœur et Coteaux Comminges	14	GASTO OUSTRIC Magali	x			x
	15	FRECHOU Alain	x			x
	16	ROUEDE Elisabeth	x			x
	17	BOUBEE Alain		x		
	18	LOSEGO Jean-Michel	x			x
	19	DENAX Chantal	x			x
	20	BARON Jérôme				
	21	GILLOUX Christelle	x			x
	22	BRIOL Laurent	x			x
	23	TOUBERT Thierry	x			x
	24	CORTINAS Lucienne	x			x
	25	FARRE Régis	x			x
	26	REY Monique	x			x
	27	BOSC Pierre	x			x
	28	NADALET Marie	x			x
	29	ADOUE Jérôme				
	30	BARTHE SAINT PAUL Marion		x		
	31	GRINDES Mathieu	x			x
	32	MALET Bernard				
	33	SANSONETTO Evelyne	x			x
	34	SANTAMARIA Christine	x			x
	35	AGNES Jean-François	x			x
	36	FOURTIES Gilles		x		
	37	DUCLOS Jean-Yves	x			x
	38	SOLLE Mathieu	x			x
	39	DUPRAT Michel	x			x

Pyrénées Haut Garonnaises	40	PUENTE	Alain	x			x
	41	LARQUE	Alain			x	
	42	ROUFFIAC	Cédric			x	
	43	UCHAN	Marie-Claire	x			x
	44	DENARD	Sébastien	x			x
	45	PRINCE	Bernard	x			x
	46	SAULNERON	Patrick	x			x
	47	DUMAIL	Bernard	x			x
	48	PLANAS	Yves	x			x
	49	DAT	Jean-Michel	x			x
	50	BRUNA	Laurent				
	51	HADJADJ	Augustine	x			x
	52	MARTIN	François				

CC	DELEGUES SUPPLEANTS		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives
Cagire Garonne Salat	1	AUGUSTIN ROUCH	Nathalie			
	2	ARJO	Claudette			
	3	MARTIN	Robert			
	4	SANS	Laurent		x	
	5	BOUGIE	Christophe			
	6	JUNQUET	Gilles			
	7	SAINT MARTIN	Eric	x		x
	8	LAVAIL	Frédéric			
	9	BALLESTER	Arlette	x		
	10	BARES	Patrick		x	
	11	BARUTAUT	Jean-Pierre	x		
	12	BISCARO	Patrick	x		
	13	MAISONDIEU	Arnaud		x	
Cœur et Coteaux Comminges	14	VOUGNY	Claire	x		x
	15	LOUBEYRE	Guy	x		x
	16	DE GAULEJAC	Michel		x	
	17	DUCLOS	Robert		x	
	18	GILLY	Martine			
	19	MANAVIT	Laurent			
	20	LAPUYADE	Didier		x	
	21	FORTASSIN	Jean-Pierre			
	22	DUCLOS	Jean-Pierre			
	23	DUCOS	Christelle			
	24	NICOLAS	Virginie			
	25	ANGLA	Sandrine	x		x
	26	PUJOL	Philippe	x		x
	27	BRINI	Bouziane			
	28	CHARLAS	Brigitte			
	29	SKANDINE	Sandrine		x	
	30	RAMOS	Jacqueline	x		x
	31	GUIARD	Johann			
	32	BRANGE	Bernard			
	33	FABE	Monique			
	34	FROECHLY	Christophe	x		x
	35	DUPLAN	Sandrine			
	36	PUISSEGUR	Jean-François	x		
	37	SUSPENE	Nicolas	x		
	38	POUTEAU	Alain			
	39	DUPUY	David			

Pyénées Haut Garonnaises	40	DUBOIS	Alban			
	41	VIGNEAUX	Denise		x	
	42	LAFONT	Céline	x		x
	43	DEU	Jérôme			
	44	PEYGE	Catherine			
	45	SERRANO	Georges			
	46	COLLA	Serge	x		x
	47	MICHEL	Marion	x		x
	48	BOUKEBBOUCHE	Farida			
	49	DE ROSSO	Sabrina		x	
	50	FAURE	Danièle		x	
	51	DULON	Gilles	x		x
	52	EXPOSITO	Murielle			

Délibération n°2026-02-01 Election de la Présidence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-06 du 03 mars 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2015-112 du 21 mai 2015, portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Comminges Pyrénées en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées ;

Vu les statuts dudit pôle et son règlement intérieur adopté le 04 juillet 2023 ;

Vu les délibérations :

- n°2026-54 du 15 avril 2026 de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,
- n°2026-04-01 du 16 avril 2026 de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,
- n°20260423 D35 du 23 avril 2026 de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises,

portant désignation de leurs délégué(e)s respectifs au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées ;

Vu la délibération n°2026-01-08 du Comité Syndical en date du 10 février 2026 autorisant le recours au vote par boîtier électronique pour l'élection de la Présidence, des vice-président(e)s et des autres membres du Bureau ;

Le Comité Syndical,

PROCEDE

A l'élection de la Présidence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

En vertu de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Bernard DUMAIL, assure les fonctions de Président de séance jusqu'à l'élection de la Présidence du PETR Pays Comminges Pyrénées.

Monsieur Bernard DUMAIL explique que l'élection de la Présidence suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le ou la candidat(e) le plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Conformément à l'article 1 du règlement intérieur du PETR Pays Comminges Pyrénées, le plus jeune délégué prend la fonction de secrétaire de séance, en la personne de Monsieur Sylvain JUNQUA. Monsieur Olivier LOUBET et Madame Augustine HADJADJ se portent volontaires pour occuper la fonction d'assesseur.

Le Président de séance interroge l'assemblée afin de savoir si des délégué(e)s se portent candidat(e)s à la Présidence.

Il est fait état d'une seule candidature à la présidence, celle de Madame Magali GASTO OUSTRIC.

Ainsi, il est procédé à l'élection de la Présidence au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection de la Présidence sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

A obtenu :
Madame Magali GASTO OUSTRIC : 45 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 4 voix

A obtenu :
Madame Marie-Christine LLORENS : 1 voix

A obtenu :
Madame Brigitte SEGARD : 1 voix

Madame Magali GASTO OUSTRIC est élue Présidente du PETR Pays Comminges Pyrénées au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Madame Magali GASTO OUSTRIC a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Le secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,
Le président,



11 MAI 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

11 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 05 mai, les délégués du PETR Pays Comminges Pyrénées, se sont réunis en Comité Syndical au Parc des expositions du Comminges à Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Madame Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Objet : Délibération n°2026-02-02 – Détermination du nombre de vice-président(e)s et autres membres du Bureau	
Délégué(e)s en exercice : 104	Date de la convocation : 27/04/2026
Délégué(e)s présents : 57	Vote pour : 52
Délégué(e)s avec voix délibératives : 52	Vote contre : 0
Quorum (27) : atteint	Abstention : 0

CC	DELEGUES TITULAIRES		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives
Cagire Garonne Salet	1	LLORENS Marie-Christine	x			x
	2	VIALATTE Jean-Pierre	x			x
	3	PICARD Jean-Luc	x			x
	4	LOUBET Olivier	x			x
	5	MARASSE Pascale		x		
	6	RASPEAU Raoul	x			x
	7	MOURLAN Maryse	x			x
	8	JOUBE Raymond	x			x
	9	JUNQUA Sylvain	x			x
	10	SEGARD Brigitte	x			x
	11	GOIZET Henri	x			x
	12	WEISSBERG Daniel	x			x
	13	ERTLEN René	x			x
Cœur et Coteaux Comminges	14	GASTO OUSTRIC Magali	x			x
	15	FRECHOU Alain	x			x
	16	ROUEDE Elisabeth	x			x
	17	BOUBEE Alain		x		
	18	LOSEGO Jean-Michel	x			x
	19	DENAX Chantal	x			x
	20	BARON Jérôme				
	21	GILLOUX Christelle	x			x
	22	BRIOL Laurent	x			x
	23	TOUBERT Thierry	x			x
	24	CORTINAS Lucienne	x			x
	25	FARRE Régis	x			x
	26	REY Monique	x			x
	27	BOSC Pierre	x			x
	28	NADALET Marie	x			x
	29	ADOUE Jérôme				
	30	BARTHE SAINT PAUL Marion		x		
	31	GRINDES Mathieu	x			x
	32	MALET Bernard				
	33	SANSONETTO Evelyne	x			x
	34	SANTAMARIA Christine	x			x
	35	AGNES Jean-François	x			x
	36	FOURTIES Gilles		x		
	37	DUCLOS Jean-Yves	x			x
	38	SOLLE Mathieu	x			x
	39	DUPRAT Michel	x			x

40	PUENTE	Alain	x			x
41	LARQUE	Alain		x		
42	ROUFFIAC	Cédric		x		
43	UCHAN	Marie-Claire	x			x
44	DENARD	Sébastien	x			x
45	PRINCE	Bernard	x			x
46	SAULNERON	Patrick	x			x
47	DUMAIL	Bernard	x			x
48	PLANAS	Yves	x			x
49	DAT	Jean-Michel	x			x
50	BRUNA	Laurent				
51	HADJADJ	Augustine	x			x
52	MARTIN	François				

CC	DELEGUES SUPPLEANTS		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives
Cagire Garonne Salat	1	AUGUSTIN ROUCH	Nathalie			
	2	ARJO	Claudette			
	3	MARTIN	Robert			
	4	SANS	Laurent		x	
	5	BOUGIE	Christophe			
	6	JUNQUET	Gilles			
	7	SAINT MARTIN	Eric	x		x
	8	LAVAIL	Frédéric			
	9	BALLESTER	Arlotte	x		
	10	BARES	Patrick		x	
	11	BARUTAUT	Jean-Pierre	x		
	12	BISCARO	Patrick	x		
	13	MAISONDIEU	Arnaud		x	
Cœur et Coteaux Comminges	14	VOUGNY	Claire	x		x
	15	LOUBEYRE	Guy	x		x
	16	DE GAULEJAC	Michel		x	
	17	DUCLOS	Robert		x	
	18	GILLY	Martine			
	19	MANAVIT	Laurent			
	20	LAPUYADE	Didier		x	
	21	FORTASSIN	Jean-Pierre			
	22	DUCLOS	Jean-Pierre			
	23	DUCOS	Christelle			
	24	NICOLAS	Virginie			
	25	ANGLA	Sandrine	x		x
	26	PUJOL	Philippe	x		x
	27	BRINI	Bouziane			
	28	CHARLAS	Brigitte			
	29	SKANDINE	Sandrine		x	
30	RAMOS	Jacqueline	x		x	
31	GUIARD	Johann				
32	BRANGE	Bernard				
33	FABE	Monique				
34	FROECHLY	Christophe	x		x	
35	DUPLAN	Sandrine				
36	PUISSEGUR	Jean-François	x			
37	SUSPENE	Nicolas	x			
38	POUTEAU	Alain				
39	DUPUY	David				

Pyénées Haut Garonnaises	40	DUBOIS	Alban				
	41	VIGNEAUX	Denise		x		
	42	LAFONT	Céline	x			x
	43	DEU	Jérôme				
	44	PEYGE	Catherine				
	45	SERRANO	Georges				
	46	COLLA	Serge	x			x
	47	MICHEL	Marion	x			x
	48	BOUKEBBOUCHE	Farida				
	49	DE ROSSO	Sabrina			x	
	50	FAURE	Danièle			x	
	51	DULON	Gilles	x			x
	52	EXPOSITO	Murielle				

Délibération n°2026-02-02
Détermination du nombre de vice-président(e)s
et du nombre des autres membres du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-06 du 03 mars 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2015-112 du 21 mai 2015, portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Comminges Pyrénées en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées ;

Vu les statuts dudit pôle et son règlement intérieur adopté le 04 juillet 2023 ;

Vu les délibérations :

- n°2026-54 du 15 avril 2026 de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,
- n°2026-04-01 du 16 avril 2026 de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,
- n°20260423 D35 du 23 avril 2026 de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises,

portant désignation de leurs délégué(e)s respectifs au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

Vu la délibération n°2026-02-01 du Comité Syndical de ce jour portant élection de la Présidence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées ;

Sous la présidence de Madame Magali GASTO OUSTRIC et sur sa proposition,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer à 2 le nombre de vice-président(e)s et à 6 le nombre des autres membres du Bureau.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



La Présidente,



11 MAI 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

11 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 MAI 2026

- L'an deux mille vingt-six, le mardi 05 mai, les délégués du PETR Pays Comminges Pyrénées, se sont réunis en
 ■ Comité Syndical au Parc des expositions du Comminges à Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Madame
 ■ Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Objet : Délibération n°2026-02-01 – Election des vice-président(e)s	
Délégué(e)s en exercice : 104	Date de la convocation : 27/04/2026
Délégué(e)s présents : 57	
Délégué(e)s avec voix délibératives : 52	
Quorum (27) : atteint	

CC	DELEGUES TITULAIRES		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives
Cagire Garonne Salat	1	LLORENS Marie-Christine	x			x
	2	VIALATTE Jean-Pierre	x			x
	3	PICARD Jean-Luc	x			x
	4	LOUBET Olivier	x			x
	5	MARASSE Pascale		x		
	6	RASPEAU Raoul	x			x
	7	MOURLAN Maryse	x			x
	8	JOUBE Raymond	x			x
	9	JUNQUA Sylvain	x			x
	10	SEGARD Brigitte	x			x
	11	GOIZET Henri	x			x
	12	WEISSBERG Daniel	x			x
	13	ERTLEN René	x			x
Cœur et Coteaux Comminges	14	GASTO OUSTRIC Magali	x			x
	15	FRECHOU Alain	x			x
	16	ROUEDE Elisabeth	x			x
	17	BOUBEE Alain		x		
	18	LOSEGO Jean-Michel	x			x
	19	DENAX Chantal	x			x
	20	BARON Jérôme				
	21	GILLOUX Christelle	x			x
	22	BRIOL Laurent	x			x
	23	TOUBERT Thierry	x			x
	24	CORTINAS Lucienne	x			x
	25	FARRE Régis	x			x
	26	REY Monique	x			x
	27	BOSC Pierre	x			x
	28	NADALET Marie	x			x
	29	ADOUE Jérôme				
	30	BARTHE SAINT PAUL Marion		x		
	31	GRINDES Mathieu	x			x
	32	MALET Bernard				
	33	SANSONETTO Evelyne	x			x
	34	SANTAMARIA Christine	x			x
	35	AGNES Jean-François	x			x
	36	FOURTIES Gilles		x		
	37	DUCLOS Jean-Yves	x			x
	38	SOLLE Mathieu	x			x
	39	DUPRAT Michel	x			x

Pyrénées Haut Garonnaises	40	PUENTE	Alain	x			x
	41	LARQUE	Alain			x	
	42	ROUFFIAC	Cédric			x	
	43	UCHAN	Marie-Claire	x			x
	44	DENARD	Sébastien	x			x
	45	PRINCE	Bernard	x			x
	46	SAULNERON	Patrick	x			x
	47	DUMAIL	Bernard	x			x
	48	PLANAS	Yves	x			x
	49	DAT	Jean-Michel	x			x
	50	BRUNA	Laurent				
	51	HADJADJ	Augustine	x			x
	52	MARTIN	François				

CC	DELEGUES SUPPLEANTS		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives	
Cagire Garonne Salat	1	AUGUSTIN ROUCH	Nathalie				
	2	ARJO	Claudette				
	3	MARTIN	Robert				
	4	SANS	Laurent		x		
	5	BOUGIE	Christophe				
	6	JUNQUET	Gilles				
	7	SAINT MARTIN	Eric	x			x
	8	LAVAIL	Frédéric				
	9	BALLESTER	Arlette	x			
	10	BARES	Patrick		x		
	11	BARUTAUT	Jean-Pierre	x			
	12	BISCARO	Patrick	x			
	13	MAISONDIEU	Arnaud		x		
Cœur et Coteaux Comminges	14	VOUGNY	Claire	x			x
	15	LOUBEYRE	Guy	x			x
	16	DE GAULEJAC	Michel		x		
	17	DUCLOS	Robert		x		
	18	GILLY	Martine				
	19	MANAVIT	Laurent				
	20	LAPUYADE	Didier		x		
	21	FORTASSIN	Jean-Pierre				
	22	DUCLOS	Jean-Pierre				
	23	DUCOS	Christelle				
	24	NICOLAS	Virginie				
	25	ANGLA	Sandrine	x			x
	26	PUJOL	Philippe	x			x
	27	BRINI	Bouziane				
	28	CHARLAS	Brigitte				
	29	SKANDINE	Sandrine		x		
	30	RAMOS	Jacqueline	x			x
	31	GUIARD	Johann				
	32	BRANGE	Bernard				
	33	FABE	Monique				
	34	FROECHLY	Christophe	x			x
	35	DUPLAN	Sandrine				
	36	PUISSEGUR	Jean-François	x			
	37	SUSPENE	Nicolas	x			
	38	POUTEAU	Alain				
	39	DUPUY	David				

Pyrénées Haut Garonnaises	40	DUBOIS	Alban				
	41	VIGNEAUX	Denise		x		
	42	LAFONT	Céline	x			x
	43	DEU	Jérôme				
	44	PEYGE	Catherine				
	45	SERRANO	Georges				
	46	COLLA	Serge	x			x
	47	MICHEL	Marion	x			x
	48	BOUKEBBOUCHE	Farida				
	49	DE ROSSO	Sabrina			x	
	50	FAURE	Danièle			x	
	51	DULON	Gilles	x			x
52	EXPOSITO	Murielle					

Délibération n°2026-02-03 Election des vice-président(e)s

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-06 du 03 mars 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2015-112 du 21 mai 2015, portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Comminges Pyrénées en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées ;

Vu les statuts dudit pôle et son règlement intérieur adopté le 04 juillet 2023 ;

Vu les délibérations :

- n°2026-54 du 15 avril 2026 de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,
- n°2026-04-01 du 16 avril 2026 de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,
- n°20260423 D35 du 23 avril 2026 de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises,

portant désignation de leurs délégué(e)s respectifs au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

Vu la délibération n°2026-01-08 du Comité Syndical en date du 10 février 2026 autorisant le recours au vote par boîtier électronique pour l'élection de la Présidence, des vice-président(e)s et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°2026-02-01 du Comité Syndical de ce jour portant élection de la Présidence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées ;

Vu la délibération n°2026-02-02 du Comité Syndical de ce jour fixant à 2 le nombre de vice-président(e)s et à 6 le nombre des autres membres du Bureau,

Sous la présidence de Madame Magali GASTO OUSTRIC,

Le Comité Syndical,

PROCEDE

A l'élection des vice-président(e)s du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente propose la candidature de Monsieur Alain PUENTE comme 1^{er} vice-président. Elle interroge l'assemblée pour connaître les autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant portée, il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-président au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 1^{er} vice-président sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

A obtenu :
Monsieur Alain PUENTE : 44 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Bernard DUMAIL : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Jérôme BARON : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Bernard PRINCE : 1 voix

A obtenu :
Madame Christine SANTAMARIA : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Pierre BOSC : 1 voix

Monsieur Alain PUENTE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente propose la candidature de Madame Marie-Christine LLORENS comme 2^{ème} vice-présidente. Elle interroge l'assemblée pour connaître les autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant portée, il est procédé à l'élection du 2^{ème} vice-président au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 2^{ème} vice-président sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

A obtenu :
Madame Marie-Christine LLORENS : 42 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 3 voix

A obtenu :
Monsieur Raoul RASPEAU : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Bernard DUMAIL : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Raymond JOUBE : 1 voix

A obtenu :
Madame Maryse MOURLAN : 1 voix

A obtenu :
Madame Christine SANTAMARIA : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Patrick SAULNERON : 1 voix

Madame Marie-Christine LLORENS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2ème vice-présidente et a été immédiatement installée.

Le secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,
La présidente,



11 MAI 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

11 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 MAI 2026

- L'an deux mille vingt-six, le mardi 05 mai, les délégués du PETR Pays Comminges Pyrénées, se sont réunis en Comité Syndical au Parc des expositions du Comminges à Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Madame Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Objet : Délibération n°2026-02-01 – Election des autres membres du Bureau	
Délégué(e)s en exercice : 104	Date de la convocation : 27/04/2026
Délégué(e)s présents : 57	
Délégué(e)s avec voix délibératives : 52	
Quorum (27) : atteint	

CC	DELEGUES TITULAIRES		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives
Cagire Garonne Salat	1	LLORENS Marie-Christine	x			x
	2	VIALATTE Jean-Pierre	x			x
	3	PICARD Jean-Luc	x			x
	4	LOUBET Olivier	x			x
	5	MARASSE Pascale		x		
	6	RASPEAU Raoul	x			x
	7	MOURLAN Maryse	x			x
	8	JOUBE Raymond	x			x
	9	JUNQUA Sylvain	x			x
	10	SEGARD Brigitte	x			x
	11	GOIZET Henri	x			x
	12	WEISSBERG Daniel	x			x
	13	ERTLEN René	x			x
Cœur et Coteaux Comminges	14	GASTO OUSTRIC Magali	x			x
	15	FRECHOU Alain	x			x
	16	ROUEDE Elisabeth	x			x
	17	BOUBEE Alain		x		
	18	LOSEGO Jean-Michel	x			x
	19	DENAX Chantal	x			x
	20	BARON Jérôme				
	21	GILLOUX Christelle	x			x
	22	BRIOL Laurent	x			x
	23	TOUBERT Thierry	x			x
	24	CORTINAS Lucienne	x			x
	25	FARRE Régis	x			x
	26	REY Monique	x			x
	27	BOSC Pierre	x			x
	28	NADALET Marie	x			x
	29	ADOUE Jérôme				
	30	BARTHE SAINT PAUL Marion		x		
	31	GRINDES Mathieu	x			x
	32	MALET Bernard				
	33	SANSONETTO Evelyne	x			x
	34	SANTAMARIA Christine	x			x
	35	AGNES Jean-François	x			x
	36	FOURTIES Gilles		x		
	37	DUCLOS Jean-Yves	x			x
	38	SOLLE Mathieu	x			x
	39	DUPRAT Michel	x			x

Pyrénées Haut Garonnaises	40	PUENTE	Alain	x			x
	41	LARQUE	Alain		x		
	42	ROUFFIAC	Cédric		x		
	43	UCHAN	Marie-Claire	x			x
	44	DENARD	Sébastien	x			x
	45	PRINCE	Bernard	x			x
	46	SAULNERON	Patrick	x			x
	47	DUMAIL	Bernard	x			x
	48	PLANAS	Yves	x			x
	49	DAT	Jean-Michel	x			x
	50	BRUNA	Laurent				
	51	HADJADJ	Augustine	x			x
	52	MARTIN	François				

CC	DELEGUES SUPPLEANTS		Présent(e)s	Excusé(e)s	Procuration à	Voix délibératives	
Cœur Garonne Salat	1	AUGUSTIN ROUCH	Nathalie				
	2	ARJO	Claudette				
	3	MARTIN	Robert				
	4	SANS	Laurent		x		
	5	BOUGIE	Christophe				
	6	JUNQUET	Gilles				
	7	SAINT MARTIN	Eric	x			x
	8	LAVAIL	Frédéric				
	9	BALLESTER	Arlotte	x			
	10	BARES	Patrick		x		
	11	BARUTAUT	Jean-Pierre	x			
	12	BISCARO	Patrick	x			
	13	MAISONDIEU	Arnaud		x		
Cœur et Coteaux Comminges	14	VOUGNY	Claire	x			x
	15	LOUBEYRE	Guy	x			x
	16	DE GAULEJAC	Michel		x		
	17	DUCLOS	Robert		x		
	18	GILLY	Martine				
	19	MANAVIT	Laurent				
	20	LAPUYADE	Didier		x		
	21	FORTASSIN	Jean-Pierre				
	22	DUCLOS	Jean-Pierre				
	23	DUCOS	Christelle				
	24	NICOLAS	Virginie				
	25	ANGLA	Sandrine	x			x
	26	PUJOL	Philippe	x			x
	27	BRINI	Bouziane				
	28	CHARLAS	Brigitte				
	29	SKANDINE	Sandrine		x		
	30	RAMOS	Jacqueline	x			x
	31	GUIARD	Johann				
	32	BRANGE	Bernard				
	33	FABE	Monique				
	34	FROECHLY	Christophe	x			x
	35	DUPLAN	Sandrine				
	36	PUISSEGUR	Jean-François	x			
	37	SUSPENE	Nicolas	x			

Pyrénées Haut Garonnaises	40	DUBOIS	Alban			
	41	VIGNEAUX	Denise		x	
	42	LAFONT	Céline	x		x
	43	DEU	Jérôme			
	44	PEYGE	Catherine			
	45	SERRANO	Georges			
	46	COLLA	Serge	x		x
	47	MICHEL	Marion	x		x
	48	BOUKEBBOUCHE	Farida			
	49	DE ROSSO	Sabrina		x	
	50	FAURE	Danièle		x	
	51	DULON	Gilles	x		x
	52	EXPOSITO	Murielle			

Délibération n°2026-02-04

Election des autres membres du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-06 du 03 mars 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2015-112 du 21 mai 2015, portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Comminges Pyrénées en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées ;

Vu les statuts dudit pôle et son règlement intérieur adopté le 04 juillet 2023 ;

Vu les délibérations :

- n°2026-54 du 15 avril 2026 de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,
- n°2026-04-01 du 16 avril 2026 de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,
- n°20260423 D35 du 23 avril 2026 de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises,

portant désignation de leurs délégué(e)s respectifs au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

Vu la délibération n°2026-01-08 du Comité Syndical en date du 10 février 2026 autorisant le recours au vote par boîtier électronique pour l'élection de la Présidence, des vice-président(e)s et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°2026-02-01 du Comité Syndical de ce jour portant élection de la Présidence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées ;

Vu la délibération n°2026-02-02 du Comité Syndical de ce jour fixant à 2 le nombre de vice-président(e)s et à 6 le nombre des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°2026-02-03 du Comité Syndical de ce jour portant élection des 2 vice-président(e)s du PETR Pays Comminges Pyrénées ;

Sous la présidence de Madame Magali GASTO OUSTRIC,

Le Comité Syndical,

PROCEDE

A l'élection des 6 autres membres du Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées.



ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU N°1

Madame la Présidente interroge l'assemblée pour connaître les candidatures pour assurer la fonction de 1^{er} autre membre du Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées. Elle propose la candidature de Monsieur Jean-Michel LOSEGO comme 1^{er} autre membre du Bureau.

Il est procédé à l'élection du 1^{er} autre membre du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 1^{er} autre membre du Bureau sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletin blanc : 1
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

A obtenu :
Monsieur Jean-Michel LOSEGO : 45 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Bernard DUMAIL : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Alain FRECHOU : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Raoul RASPEAU : 1 voix

A obtenu :
Madame Christine SANTAMARIA : 1 voix

Monsieur Jean-Michel LOSEGO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.



ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU N°2

Madame la Présidente interroge l'assemblée pour connaître les candidatures pour assurer la fonction de 2^{ème} autre membre du Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées. Il est proposé par Monsieur Alain PUENTE la candidature de Monsieur Bernard PRINCE comme 2^{ème} autre membre du Bureau.

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} autre membre du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 2^{ème} autre membre du Bureau sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

A obtenu :
Monsieur Bernard PRINCE : 43 voix

A obtenu :
Madame Chantal DENAX : 3 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 3 voix

A obtenu :
Monsieur Bernard DUMAIL : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Raymond JOUBE : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Jérôme BARON : 1 voix

Monsieur Bernard PRINCE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.



ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU N°3

Madame la Présidente interroge l'assemblée pour connaître les candidatures pour être le 3^{ème} autre membre du Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées. Il est proposé par Madame Marie-Christine LLORENS la candidature de Madame Pascale MARASSE comme 3^{ème} autre membre du Bureau.

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} autre membre du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à trois tours

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 3^{ème} autre membre du Bureau sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

A obtenu :
Madame Pascale MARASSE : 39 voix

A obtenu :
Monsieur Sylvain JUNQUA : 5 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 4 voix

A obtenu :
Madame Christelle GILLOUX : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Patrick SAULNERON : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Daniel WEISSBERG : 1 voix

Madame Pascale MARASSE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} autre membre du Bureau et a été immédiatement installée.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU N°4

Madame la Présidente interroge l'assemblée pour connaître les candidatures pour être le 4^{ème} autre membre du Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées. Elle propose la candidature de Monsieur Alain FRECHOU comme 4^{ème} autre membre du Bureau.

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} autre membre du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 4^{ème} autre membre du Bureau sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletin blanc : 1
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

A obtenu :
Monsieur Alain FRECHOU : 41 voix

A obtenu :
Monsieur Sylvain JUNQUA : 3 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Laurent BRIOL : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Bernard DUMAIL : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Alain LARQUE : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Patrick SAULNERON : 1 voix

Monsieur Alain FRECHOU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.



ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU N°5

Madame la Présidente interroge l'assemblée pour connaître les candidatures pour être le 5^{ème} autre membre du Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées. Il est proposé par Monsieur Alain PUENTE la candidature de Monsieur Jean-Michel DAT comme 5^{ème} autre membre du Bureau.

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} autre membre du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 5^{ème} autre membre du Bureau sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletin blanc : 1
Bulletin nul : 1
Nombre de suffrages exprimés : 50
Majorité absolue : 26

A obtenu :
Monsieur Jean-Michel DAT : 42 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 4 voix

A obtenu :
Monsieur Daniel WEISSBERG : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Sylvain JUNQUA : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Alain BOUBEE : 1 voix

Monsieur Jean-Michel DAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU N°6

Madame la Présidente interroge l'assemblée pour connaître les candidatures pour être le 6^{ème} autre membre du Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées. Il est proposé par Madame Marie-Christine LLORENS la candidature de Monsieur Olivier LOUBET comme 6^{ème} autre membre du Bureau.

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} autre membre du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du 6^{ème} autre membre du Bureau sont les suivants :

Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

A obtenu :
Monsieur Olivier LOUBET : 36 voix

A obtenu :
Monsieur Thierry TOUBERT : 6 voix

A obtenu :
Madame Brigitte SEGARD : 3 voix

A obtenu :
Madame Chantal DENAX : 2 voix

A obtenu :
Monsieur Bernard DUMAIL : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Alain LARQUE : 1 voix

A obtenu :
Monsieur François MARTIN : 1 voix

A obtenu :
Madame Monique REY : 1 voix

A obtenu :
Monsieur Patrick SAULNERON : 1 voix

Monsieur Olivier LOUBET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 6^{ème} autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.

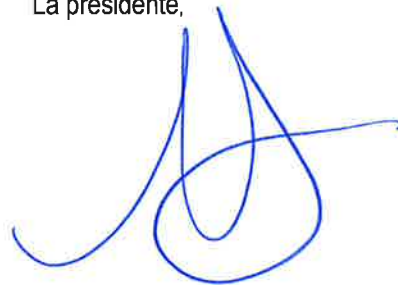
En conséquence, le Bureau du PETR Pays Comminges Pyrénées se compose comme suit :

- Madame **Magali GASTO OUSTRIC**, Présidente
- Monsieur **Alain PUENTE**, 1^{ère} vice-président
- Madame **Marie-Christine LLORENS**, 2^{ème} vice-présidente
- Monsieur **Jean-Michel LOSEGO**, 1^{er} autre membre du Bureau
- Monsieur **Bernard PRINCE**, 2^{ème} autre membre du Bureau
- Madame **Pascale MARASSE**, 3^{ème} autre membre du Bureau
- Monsieur **Alain FRECHOU**, 4^{ème} autre membre du Bureau
- Monsieur **Jean-Michel DAT**, 5^{ème} autre membre du Bureau
- Monsieur **Olivier LOUBET**, 6^{ème} autre membre du Bureau

Le secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,
La présidente,



11 MAI 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

11 MAI 2025

DÉPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT

DESIGNATION DE L'EPCI OU DU SYNDICAT MIXTE :

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES

Effectif légal de l'EPCI
ou du Syndicat Mixte 52
Nombre de membres
en exercice 52
Nombre de membres
Présents 52



Élection des membres
du Bureau de l'EPCI ou
du Syndicat Mixte

Date de convocation 27/04/2026

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'EPCI OU DU SYNDICAT MIXTE

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois de mai à 18 heures 30 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le Comité syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'ils représentent) ¹ :

Liste d'émargement jointe en annexe

Absents² :

Liste d'émargement jointe en annexe

Procurations³

Néant

¹ En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune ou du groupement qu'il représente.

² Ne devront figurer dans la liste des absents que les délégués (les suppléants ne doivent pas être mentionnés)

³ Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante⁴

La séance a été ouverte sous la présidence de François ARCANGELI, Président sortant, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Sylvain JUNQUA été désigné en qualité de secrétaire par le Comité (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré 52 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie⁵.

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection de la Présidence. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs :

Olivier LOUBET

Augustine HADJADJ

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Par délibération n°2026-01-08 du comité syndical en date du 10 février 2026, il a été décidé que les élections de la Présidence, des vice-présidents et des autres membres du Bureau seraient réalisées par un système de vote électronique, garantissant la sincérité du scrutin et le secret du vote.

Chaque délégué s'est vu remettre un boîtier de vote électronique à l'entrée de la salle. Il a été constaté qu'un identifiant unique a été attribué à chacun et que chaque boîtier n'est porteur que d'une seule voix. Toute possibilité d'intrusion informatique a été écartée et la fiabilité du scrutin est ainsi garantie.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au résultat instantané par affichage informatique détaillant le nombre de votants et de votes blancs.

Les tableaux attestant du décompte des votes et la liste d'émargement relative aux différents scrutins sont annexés au procès-verbal.

Toutes les élections ont été acquises lors du premier tour du scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	51
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GASTO OUSTRIC Magali	45	Quarante-cinq
LLORENS Marie-Christine	1	Un
SEGARD Brigitte	1	Un
TOUBERT Thierry	4	Quatre

⁴ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

⁵ Majorité des membres en exercice.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TOUBERT Thierry	4	Quatre

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LLORENS Marie-Christine		

D) Proclamation de l'élection de la Présidente

Magali GASTO OUSTRIC été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Magali GASTO OUSTRIC, élue Présidente, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que la Présidence (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

La Présidente a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité syndical, soit 11 vice-présidents, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le Comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 (ou de 20, s'il s'agit d'une métropole).

Au vu de ces éléments, le Comité syndical a fixé à 02 le nombre des vice-présidents. ⁸

Le nombre des autres membres du Bureau est, quant à lui, fixé à 06.

Élection du premier Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	51
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARON Jérôme	1	Un
BOSC Pierre	1	Un
DUMAIL Bernard	1	Un
PRINCE Bernard	1	Un
PUENTE Alain	44	Quarante-quatre
SANTAMARIA Christine	1	Un
TOUBERT Thierry	2	Deux

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁸Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil ou comité et transmise au contrôle de légalité.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Alain PUENTE été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

¹⁰ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du deuxième Vice-Président¹

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	52
f. Majorité absolue	27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUMAIL Bernard	1	Un
JOUBE Raymond	1	Un
LLORENS Marie-Christine	42	Quarante-deux
MOURLAN Maryse	1	Un
RASPEAU Raoul	2	Deux
SANTAMARIA Christine	1	Un
SAULNERON Patrick	1	Un
TOUBERT Thierry	3	Trois

Résultats du deuxième tour de scrutin²

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin³

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Marie-Christine LLORENS a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du premier membre du Bureau¹

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	51
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUMAIL Bernard	1	Un
FRECHOU Alain	1	Un
LOSEGO Jean-Michel	45	Quarante-cinq
RASPEAU Raoul	1	Un
SANTAMARIA Christine	1	Un
TOUBERT Thierry	2	Deux

Résultats du deuxième tour de scrutin²

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin³

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier membre du Bureau

Jean-Michel LOSEGO a été proclamé premier membre du Bureau et immédiatement installé.

¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le bureau ne comprend aucun « autres membres » (hors président et vice-présidents).

² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du deuxième membre du Bureau⁴

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	52
f. Majorité absolue	27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARON Jérôme	1	Un
DENAX Chantal	3	Trois
DUMAIL Bernard	1	Un
JOUBE Raymond	1	Un
PRINCE Bernard	43	Quarante-trois
TOUBERT Thierry	3	Trois

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du deuxième membre du Bureau

Bernard PRINCE a été proclamé deuxième membre du Bureau et immédiatement installé.

⁴ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du troisième membre du Bureau⁷

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	52
f. Majorité absolue	27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GILLOUX Christelle	2	Deux
JUNQUA Sylvain	5	Cinq
MARASSE Pascale	39	Trente-neuf
SAULNERON Patrick	1	Un
TOUBERT Thierry	4	Quatre
WEISSBERG Daniel	1	Un

Résultats du deuxième tour de scrutin⁸

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁹

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième membre du Bureau

Pascale MARASSE été proclamée troisième membre du Bureau et immédiatement installée.

⁷ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quatrième membre du Bureau¹⁰

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	51
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIOL Laurent	2	Deux
DUMAIL Bernard	1	Un
FRECHOU Alain	41	Quarante-et-un
JUNQUA Sylvain	3	Trois
LARQUE Alain	1	Un
SAULNERON Patrick	1	Un
TOUBERT Thierry	2	Deux

Résultats du deuxième tour de scrutin¹¹

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹²

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du quatrième membre du Bureau

Alain FRECHOU a été proclamé quatrième membre du Bureau et immédiatement installé.

¹⁰ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

¹¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du cinquième membre du Bureau¹³

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	50
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUBEE Alain	1	Un
DAT Jean-Michel	42	Quarante-deux
JUNQUA Sylvain	1	Un
TOUBERT Thierry	4	Quatre
WEISSBERG Daniel	2	Deux

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁴

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁵

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du cinquième membre du Bureau

Jean-Michel DAT a été proclamé cinquième membre du Bureau et immédiatement installé.

¹³ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

¹⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du sixième membre du Bureau¹⁶

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	52
f. Majorité absolue	27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DENAX Chantal	2	Deux
DUMAIL Bernard	1	Un
LOUBET Olivier	36	Trente-six
LARQUE Alain	1	Un
MARTIN François	1	Un
REY Monique	1	Un
SAULNERON Patrick	1	Un
SEGARD Brigitte	3	Trois
TOUBERT Thierry	6	Six

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁸

SANS OBJET

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du sixième membre du Bureau

Olivier LOUBET a été proclamé sixième membre du Bureau et immédiatement installé.

16 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

17 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

18 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU



FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Mme	GASTO OUSTRIC Magali	17/12/1978	Présidente	
M.	PUENTÉ Alain	13/06/1970	1 ^{er} vice-président	
Mme	LLORENS Marie-Christine	06/11/1960	2 ^{ème} vice-présidente	
M.	LOSEGO Jean-Michel	18/04/1972	Membre du Bureau (1)	
M.	PRINCE Bernard	06/09/1953	Membre du Bureau (2)	
Mme	MARASSÉ Pascale	30/12/1959	Membre du Bureau (3)	
M.	FRÉCHOU Alain	19/06/1963	Membre du Bureau (4)	
M.	DAT Jean-Michel	17/06/1961	Membre du Bureau (5)	
M.	LOUBET Olivier	06/04/1965	Membre du Bureau (6)	

Fait à Villeneuve-de-Rivière, le 05 mai 2026

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC

Le délégué le plus âgé,

Bernard DUMAIL

Les assesseurs,

Augustine HADJADJ

Olivier LOUBET

Le secrétaire,

Sylvain JUNQUA

